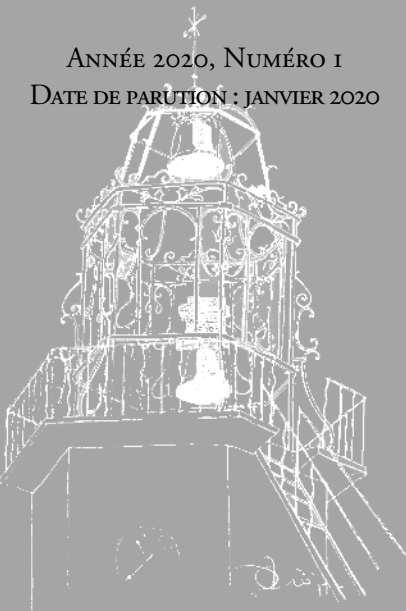


Bulletin Municipal

Le mot du Maire

ANNÉE 2020, NUMÉRO 1
DATE DE PARUTION : JANVIER 2020



DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
MAIRIE DE VENTEROL
26110

OUVERTURE DE LA MAIRIE :
LUNDI - MERCREDI - VENDREDI
9H00 À 12H00

OUVERTURE DE LA POSTE :
LUNDI AU VENDREDI
9H00 À 12H00

LA PERMANENCE DU MAIRE
LES MERCREDIS DE 10H À 12H
PREMIÈRE ADJOINTE
SUR RENDEZ-VOUS

TÉL : 04 75 27 91 11
FAX : 04 75 27 09 12

[HTTP://VENTEROL.NET](http://venterol.net)
MAIRIE-VENTEROL@ORANGE.FR

“

Je vous souhaite,
au nom du conseil
municipal, une

Bonne Année 2020

”

CETTE NOUVELLE ANNÉE sera celle d'un renouvellement des conseils municipaux. L'équipe municipale de Venterol à qui vous aviez accordé votre confiance en 2014 arrive au bout de son mandat, fière du travail accompli. L'essentiel du projet que nous vous avons proposé a été réalisé ou est en voie de l'être. Venterol va pouvoir prendre un nouveau départ avec un nouveau quartier, Saint Jean, d'où viendra le souffle qui permettra d'amorcer la revitalisation de notre village centre, encore tristounet à certains moments de l'année mais qui doit redevenir le lieu de rencontre et de convivialité qu'il était.

Bien sûr, il restera toujours beaucoup à faire pour préserver notre qualité de vie déjà enviable, pour faire vivre notre ruralité et cultiver le « bien vivre ensemble ». Cela devra être l'œuvre de la nouvelle municipalité mais aussi de nos associations que je vous invite à rejoindre encore plus nombreux.

J'espère que vous avez pu vivre ces dernières semaines de bons moments avec vos familles et vos proches. J'ai une pensée pour nos voisins drômois et ardéchois durement éprouvés ces derniers mois et pour tous ceux qui n'ont pas pu rejoindre leurs proches en raison des mouvements sociaux de fin d'année.

Je vous souhaite, au nom du conseil municipal, une Bonne Année 2020, pour vous et pour tous ceux qui vous sont chers.

M A I R I E

Extinction de l'éclairage nocturne

Un bilan très favorable

Évolution des coûts de consommation

Poste Novézan :

En 2018 : 6 004,08 euros. En 2019 : **3 336,52 euros**.

Poste Village :

En 2018 : 5 003,40 euros. En 2019 : **2 780,43 euros**.

Résultats en % de la consommation pour la commune en KWH 2018 versus 2019 : **-53%**

Pourcentage en euros (en tenant compte de l'augmentation de tarif de l'électricité) : **-44%**

... Et pas d'augmentation des incivilités ou actes malveillants pendant la nuit.

Elections municipales dimanche 15 mars 2020

L'inscription sur les listes électorales peut se faire en ligne sur le site du Service Public, sinon en mairie, avant le **7 février**.

Il faut pour cela remplir un Cerfa à disposition en mairie, fournir une copie de sa carte d'identité nationale ainsi qu'un justificatif de domicile récent.

La carte électorale sera remise avant le scrutin.

Communiqué

En vue des élections municipales, le ministère de l'Intérieur met en place une campagne de communication afin d'inciter les électeurs à vérifier leur situation électorale et/ ou s'inscrire sur les listes.

Dans le cadre de la mise en place du répertoire électoral unique, il est désormais possible d'effectuer en ligne les démarches pour s'inscrire sur les listes électorales, et ce jusqu'au 7 février 2020.

Un kit de communication est mis à votre disposition pour vos actions.

Ce kit est accessible via ce lien : <https://media.interieur.gouv.fr/interieur/elec-mun/kit-com.zip>

Il inclut plusieurs supports « prêts-à-imprimer » et des infographies pour les réseaux sociaux, ainsi qu'un guide d'utilisation.

Le bureau de la Représentation de l'Etat reste à votre disposition pour tout complément d'informations.

Travaux de l'entrée Nord

L'appel d'offres a été lancé pour une ouverture des plis à la mi-janvier.

Projet Irrigation Mirabel-Vinsobres-Piégon-Venterol-Nyons

Réunion d'information et permanences

Une réunion d'information a eu lieu le **7 janvier 2020 à 18h30 à la salle des fêtes de Mirabel** au sujet du projet d'irrigation sur la totalité des parcelles agricoles des communes de Mirabel, Vinsobres, Piégon, Venterol, Nyons.

Les agriculteurs intéressés par ce projet, sont invités à se rendre à l'une des permanences tenues par les chambres d'agriculture du Vaucluse et de la Drôme :

- Le **15 janvier 2020 de 9 heures à 12 heures à la mairie de Venterol**
- Le **21 janvier 2020 de 9 heures à 12 heures à la mairie de Mirabel**

Vous pourrez y inscrire les parcelles déjà irriguées et celles que vous envisagez d'irriguer dans l'avenir. Pour cela, se munir du CVI, ou du relevé cadastral ou MSA.

Pour que le projet puisse se réaliser, il est important que chacun se mobilise et fasse part de ses besoins.

Le prochain Bulletin

Prochain Bulletin municipal début mars 2020. Les articles et informations à diffuser devront parvenir au secrétariat de la mairie, **lundi 10 février dernier délai**. Merci d'avance pour vos contributions.

AVIS DE DÉCÈS :

Mme Josette Marthe Perrin épouse Burlet, le 9 novembre à Montélimar.

Sincères condoléances à la famille

AVIS DE NAISSANCE

Laura Charaix née le 29 novembre à Montélimar au foyer de Cédric Charaix et Alexia Viarsac

Félicitations aux parents
et aux heureux grands parents
Rémy et Nathalie Viarsac !

Décharges sauvages



Un exemple de décharge sauvage (ou dépôt inerte) dans la commune...

Les responsables en mesurent-ils les conséquences ? Les gravats et autres déchets renferment des composants toxiques, hydrocarbures, métaux lourds : pollution du milieu naturel, des sols et de l'eau par infiltration, ruissellement, obstruction des cours d'eau, risques pour la santé, les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques. La mise en place de remblais ou de digue en zone inondable sans autorisation aggrave les conséquences.

Les particuliers doivent être conscients que les entreprises qui proposent gratuitement les gravats souhaitent tout simplement éviter d'avoir à payer pour les déposer en déchetterie.

Le propriétaire d'un terrain ne peut y déverser ou abandonner gravats et déchets. Il est répréhensible également.

Ces actes en apparence anodins sont dangereux.

La solution existe : **dépôt en déchetterie à Nyons !**

Infraction	Peines encourues
Abandon ou dépôt de déchets par une entreprise	2 ans de prison et/ou 75 000 € d'amende
Abandon ou dépôt de déchets par un particulier	Contravention de 2 ^{ème} classe
Abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés par un véhicule	Contravention de 5 ^{ème} classe

Lutte contre la flavescence dorée de la vigne (Communiqué du Syndicats des Vignerons)

La flavescence dorée est une maladie à phytoplasme, très épidémique et contagieuse. Elle se retrouve exclusivement sur la vigne. Elle est propagée par une cicadelle (*saphoïdeus titanus*) strictement inféodée à la vigne. Les ceps atteints n'ont, à ce jour, aucune possibilité de guérir et constituent un inoculum important pour la prolifération de la maladie. Sans intervention, une parcelle contaminée deviendra totalement improductive en moins de 5 ans tout en propageant la maladie aux parcelles voisines.

La lutte s'organise autour de 3 axes :

- **Éviter l'introduction de la maladie en utilisant du matériel végétal sain lors des plantations nouvelles ou lors du remplacement des ceps morts dans les parcelles en place,**
- **Arracher impérativement les pieds malades repérés à la suite de la prospection annuelle du vignoble,**
- **Traiter pour détruire le vecteur dans les zones contaminées et aux alentours.**

Cette lutte est nécessairement collective car la cicadelle ne connaît pas les limites entre les propriétés.

La flavescence dorée est présente sur notre secteur depuis plus de 10 ans. Elle a été contenue jusqu'à une époque récente, ce qui avait permis de réduire le nombre de traitements à appliquer. Depuis 2018 un foyer important est identifié à Venterol. **En 2019 il s'est considérablement amplifié.**

Malgré la volonté de limiter l'usage des pesticides, notre commune n'échappera pas à l'obligation faite par l'Etat de recourir à un ou plusieurs traitements insecticides en 2020 quel que soit le mode de production pratiqué (bio ou conventionnel). Cette obligation légale s'appliquera sans exception à l'ensemble des vignerons de la commune comme ce fût le cas en 2019 (arrêté du 6 juin 2019 vign1-2019-139 consultable sur le site draff.auvergne-rhonealpes.agriculture.gouv.fr).

La vigilance, la discipline et la solidarité sont plus que jamais nécessaires. C'est l'avenir de la viticulture, première activité économique à Venterol, qui est en jeu.

La vie de la commune

AVAM

CONCERT DE NOVEMBRE

Nous avons été heureux de voir une église pleine, au concert des Cigales Singers de Venterol et du groupe vocal de Saoû, le samedi 16 novembre.

Nos 2 répertoires étaient bien complémentaires, et nous, les cigales Singers, avons admiré les voix et le travail du groupe de Saoû.

Cette rencontre a été fructueuse et s'est terminée à la salle Duplan avec un apéro festif, bien apprécié de tous !

Petit rappel : Les cours de guitare et de batterie ont toujours lieu à la salle du Bout du Monde le vendredi et restent toujours ouverts à de nouveaux élèves

Info importante : Comme tous les deux ans, nous organisons un stage de chants et de danse pour ados et adultes, accessible à tous.

Pour l'année qui vient, nous avons l'immense plaisir d'accueillir des chanteurs du **Soweto Choir d'Afrique du sud**, qui animeront les ateliers de chants et de danse **les 24, 25 et 26 avril**.

Le matin sera consacré au chant, l'après-midi à la danse.

Vous pouvez vous inscrire à l'un des deux stages ou aux deux. Les pré-inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes !

Avant le stage, dans le cadre des Mercredis de Venterol, nous ferons une **soirée Conférence** et photos de Soweto **le jeudi à 20h30 au Temple**

Un concert aura lieu à l'église **le samedi soir 25 avril** par les chanteurs de Soweto. Exceptionnellement, ce concert sera payant et non au chapeau comme c'est l'habitude à l'AVAM.

06 95 59 95 70 Julie Haas Maury

06 77 62 91 45 MF Alavoine



INVITATION AU REPAS DES AÎNÉS

L'âge minimum retenu depuis 2016 est de 65 ans (nés en 1955 et avant) pour bénéficier du repas offert.

Pour la cinquième année consécutive le repas sera préparé par Estelle Riste qui sait parfaitement régaler les convives.

Il aura lieu cette année, comme les années précédentes, dans la salle des fêtes, **le samedi 15 février à partir de midi**.

Tous les habitants de Venterol répondant aux conditions sont invités par la mairie. Pour ceux qui ne répondent pas aux conditions mais souhaitent s'inscrire, le montant du repas est de 20 €, tout compris.

Pour une bonne organisation, vous êtes priés de bien vouloir compléter le talon ci-dessous et de le déposer en mairie, à l'accueil ou dans la boîte aux lettres pour **le mercredi 5 février**.

NOM :

PRENOM :

NOMBRE DE PERSONNES :

**Coupon à déposer en mairie pour le
mercredi 5 février au plus tard**

La vie de la commune

LES MERCREDIS DE VENTEROL

LE MERCREDI 11 DÉCEMBRE, Perrine Dyon, animatrice au CEDER, est venue nous proposer de fabriquer nous-mêmes des produits d'entretien, à la fois économiques, écologiques et faciles à réaliser. L'atelier a réuni 10 participant.e.s. Chacun est reparti avec un échantillon de quelques produits et un fascicule de « recettes ».

Le fascicule est disponible en mairie, à l'accueil (1,50 €, tarif de la photocopie).

Mercredi 22 janvier à 18h30 salle Duplan

Atelier Conseil et Fabrication en cosmétique naturelle animé par Cathy Palpacuer.

Nombre de participant.e.s limité à 8, sur inscription en mairie.

Dernier délai : ***vendredi 17 janvier.***

(Petite participation aux frais demandée sur place pour les produits fournis).

OUVERTURE D'UN POINT D'ACCÈS AU DROIT À VALRÉAS

SUD-DRÔME – ENCLAVE DES PAPES

Écoute, conseil et accompagnement.

Pour qui ? Pour chaque personne, quels que soient son niveau de revenu, son lieu de vie, son âge, son sexe, sa nationalité, sa situation éventuelle de handicap...

Pourquoi ? Pour connaître ses droits et obligations et être en mesure de les mettre en œuvre.

Où ? A la MSAP (Maison de Service Au Public), 45 cours Victor Hugo – 84600 Valréas, dans un espace neutre, confidentiel et de proximité.

Comment ? Prendre rendez-vous au

04 90 65 62 40. L'accès au droit est gratuit.

Quand ? A tout moment pour être informé de ses droits. Avant, pendant ou après une procédure judiciaire.

Le Conseil Départemental de l'accès au Droit a pour mission d'informer sur les droits et les devoirs. Ce point d'accès au Droit a été mis en place afin de répondre aux besoins des justiciables des communes de l'Enclave et celles voisines, situées dans le département de la Drôme.

LE MARCHÉ DE NOËL

Samedi 7 décembre, le marché de Noël a remporté un beau succès. Les exposants ont joliment présenté leurs produits et leurs réalisations. Les enfants de l'école, sous la conduite de l'APE mais aussi dans le cadre d'ateliers conduits par Perrine Dyon, animatrice au CEDER, avaient réalisé des friandises, biscuits et autres objets de décoration. Le Père Noël était au rendez-vous, les poches remplies de papillotes. La buvette, tenue par l'APE, a régalié les gourmands avec de bonnes crêpes et galettes.

En conclusion, une belle journée, chaleureuse et gaie !



Belle surprise à l'issue du repas festif de la cantine, les enfants avaient rendez-vous avec le Père Noël, acrobate pour la circonstance, descendu du clocher de l'église...



La vie de la commune

LE TEMPLE

BILAN DE LA SAISON 5

Vendredi 6 décembre, salle Duplan, s'est tenue l'Assemblée Générale statutaire de l'association. Une vingtaine de personnes étaient présentes et beaucoup d'adhérents s'étaient excusés.

Le président a commenté l'année avec un diaporama, le rapport moral et celui des activités passées. Plus de 2 000 visiteurs au cours des 9 expositions. Des peintres, un photographe et un plasticien, à chaque fois différents dans leur mode d'expression artistique. Le bilan financier a été présenté avec toutes les explications du trésorier. L'assemblée a validé la très bonne tenue des comptes au résultat final qui est positif. A chaque étape, les réponses ont été données et le vote à l'unanimité a approuvé le travail du bureau.

Les points à améliorer ne sont pas ignorés. Ainsi, pour évaluer le rayon d'action de la diffusion des affiches, la demande de la provenance géographique des visiteurs a été mise en place. Les résultats sont peu significatifs au motif que les réponses sont peu nombreuses et la procédure peu aisée. Par ailleurs il est dans nos souhaits de voir davantage de Venterolais ainsi que les jeunes de l'école venir aux expositions.

La partie la plus importante de cette AG a concerné l'appel à candidature pour remplacer 2 membres démissionnaires du Conseil d'Administration. A ce sujet, le président précise que le CA se réunit 2 fois par an (en mars et septembre). Au cours de ces réunions les décisions qui assurent l'avenir de l'association sont discutées ; sont abordées également les questions relatives au fonc-

tionnement du Temple (nombre des expositions, achat de matériels, communication, etc.). Après 5 années de conduite du Temple, le président actuel souhaite passer la main à une autre présidence. Il est donc fait appel à toute personne qui accepterait de mener l'association dans une ou plusieurs directions différentes et nouvelles.

Chargée d'établir le programme de la saison suivante la commission artistique s'est réunie 2 fois. Une dizaine de dossiers ont été examinés et au final, 8 sont retenus. Dans l'attente d'une finalisation de placement des périodes souhaitées par les exposants, le président donne quelques indications. Il y aura 3 sculpteurs, 2 peintres, 2 photographes et 1 plasticien. Le lancement de la saison aura lieu début avril 2020. Une affiche spécifique donnera les modalités de l'ouverture de la saison 6.

La discussion entre les membres du bureau et le public ont porté sur le bénévolat. Il a été mis en avant que toutes les associations sont concernées par un manque de bénévoles. Venterol compte plusieurs associations qui concourent à l'animation du village avec des publics différents. Aussi, la mutualisation des moyens humains pourrait être l'une des solutions pour pérenniser le tissu associatif local. Le Temple fait appel aux bonnes volontés en précisant que les aides sollicitées sont ponctuelles.

Nous rappelons les moyens de nous contacter :
Courrier à déposer à la mairie ou boîte aux lettres dans l'entrée de la salle du Bout du Monde.

